



# MIM

## Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

### MOT DU MAIRE



#### RAPPORT FINANCIER 2022 – ÉPARGNE COLLECTIVE EN HAUSSE

Les prochaines pages présentent les faits saillants du rapport financier pour l'année 2022 qui se conclut par un surplus de fonctionnement de près de 27 M\$.

Cette somme vient s'ajouter à notre épargne existante, obtenue via les surplus dégagés au cours des dernières années grâce notamment aux gains réalisés en cour dans le dossier de la quote-part, aux ventes de terrains industriels et aux augmentations de revenus de taxes commerciales et industrielles associées à la construction de nouveaux immeubles. Ce surplus cumulé est de l'ordre de 88 M\$ au 31 décembre dernier.



Cette importante épargne collective nous place en excellente position financière pour affronter les années à venir qui seront assurément difficiles du point de vue de l'économie en général. À Saint-Augustin-de-Desmaures,

pas de vague ou de mauvaise surprise en vue au cours des prochaines années, et ce, malgré la forte inflation qui a cours. Prudence et recherche de stabilité continueront de guider le conseil municipal dans ses décisions. Pas question de revenir aux déficits récurrents et à l'endettement chronique d'une autre époque. Les esclaves modernes n'ont pas de chaînes; ils ont des dettes...

Ainsi, forts de notre bas de laine collectif, nous pourrions maintenir le gel du compte de taxes, effectuer l'entretien et l'amélioration de nos infrastructures (immobilisations) sans emprunter et finir de rembourser entièrement notre dette. Cette dernière, qui s'élève à près de 48 M\$ au 31 décembre 2022, sera en effet entièrement éteinte (sauf en ce qui a trait aux taxes de secteurs) d'ici 3 ans.

Notre santé financière et l'épargne collective dont nous disposons sont telles qu'il sera désormais envisageable de geler le compte de taxes des Augustinois pour encore de nombreuses années. En continuant de garder nos infrastructures en bon ordre et en maintenant une offre de services de qualité.

Le niveau de taxation des Augustinois rejoindra à moyen terme la moyenne régionale et, pour peu que l'on garde collectivement le cap, sera éventuellement sous ladite moyenne. C'était un engagement il y a quelques années; c'est en train de se concrétiser. On n'y est pas encore, mais ça s'en vient.

Nous sommes définitivement sur la bonne voie.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les 6 et 20 juin prochains, ainsi que le 4 juillet à 18 h 30. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, en complétant le formulaire disponible sur le site web ([vsad.ca/seances](http://vsad.ca/seances)) ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au [info@vsad.ca](mailto:info@vsad.ca) pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Les bureaux administratifs seront fermés le 23 juin à l'occasion de la Fête nationale du Québec et le 30 juin pour la Fête du Canada.

Pour tout savoir  
sur votre Ville  
**VSAD.ca**



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel  
@VSADSLCVC



@VSADofficiel  
@Augustinoisactifs

## FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Conformément aux exigences de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les faits saillants du rapport financier vérifié pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 ont été présentés par le Maire lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 16 mai dernier. Vous pouvez visionner la web-diffusion de cette séance disponible sur le site web de la Ville, sous l'onglet *Conseil municipal*, puis *Séances 2023* au [vsad.ca/seances](https://vsad.ca/seances). Le rapport financier complet s'y trouve également dans l'onglet *Rapports* au [vsad.ca/budget](https://vsad.ca/budget).

Le présent texte présente les faits saillants du rapport financier 2022 de la Ville en ce qui a trait aux opérations de fonctionnement, de même qu'à des fins fiscales. Notez que tous les montants sont arrondis afin d'alléger la lecture.

### DONNÉES FINANCIÈRES LIÉES AU FONCTIONNEMENT

L'année financière 2022 se solde par des revenus supplémentaires aux prévisions budgétaires de 28,8 M\$, combinés à des dépenses supérieures à celles prévues de près de 1,9 M\$. Ces deux résultats font en sorte qu'avant le traitement fiscal, la Ville termine l'exercice financier 2022 avec un surplus lié à ses opérations de près de 26,9 M\$. Plusieurs facteurs expliquent les revenus supplémentaires, principalement l'encaissement d'une somme de 19,4 M\$ provenant du règlement partiel du litige sur la quote-part avec la Ville de Québec pour les années 2016-2021, des ventes de terrains industriels à la hauteur de 2 M\$ et l'encaissement de revenus de taxes supérieurs aux prévisions budgétaires de 3,2 M\$.

### DONNÉES FINANCIÈRES À DES FINS FISCALES

Les résultats liés au fonctionnement présentés ci-haut font l'objet d'un audit des vérificateurs comptables externes et ils sont soumis à l'application des règles fiscales propres aux organismes municipaux. Ainsi, le rapport financier 2022 présente un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 25,9 M\$. Ce résultat s'explique par des revenus de 89,8 M\$, des charges de 62,6 M\$ qui incluent notamment l'amortissement d'immobilisations (7,8 M\$), le coût de revient des propriétés vendues (0,3 M\$) et par différentes autres affectations.

### REVENUS

En 2022, la Ville a réalisé des revenus supérieurs à ses prévisions budgétaires totalisant 28,8 M\$. Les principaux éléments de variation sont les suivants :

- Les ventes de terrains industriels ont totalisé 2 M\$ en 2022. Le produit de ces ventes n'est pas considéré dans les prévisions de revenus. Ainsi, le produit encaissé de ces ventes s'ajoute aux revenus de la Ville, ce qui se traduit en surplus par rapport aux prévisions budgétaires.

- La Ville a encaissé en 2022 près de 3,2 M\$ en revenus de taxes supérieurs aux prévisions du budget. Cette augmentation des revenus de taxes s'explique principalement par l'ajout au rôle d'évaluation de nouveaux bâtiments, tant dans les secteurs résidentiel qu'industriel.
- Les droits de mutation immobiliers ont rapporté des revenus de près de 1,8 M\$ de plus que prévu, en raison notamment du nombre élevé de transactions immobilières d'importance (secteur industriel et commercial) qui se sont réalisées en 2022.
- Les surplus accumulés des années antérieures et liquidités diverses ont fait l'objet de placements à court et moyen termes, d'ici à ce que ces sommes puissent être affectées à la dette ou au paiement des travaux réalisés sur les infrastructures. Ces placements ont rapporté près de 1,8 M\$ en intérêts en 2022.
- La Ville a encaissé en 2022 une somme de près de 19,4 M\$ provenant du règlement partiel du litige sur la quote-part avec la Ville de Québec pour les années 2016 à 2021.

### DÉPENSES

En 2022, la Ville a réalisé des dépenses supérieures à ses prévisions budgétaires totalisant près de 1,9 M\$. Les principaux éléments de variation des dépenses sont les suivants :

- Une dépense de 3 M\$ a été comptabilisée pour le règlement d'un litige avec la Ville de Québec concernant des travaux effectués par cette dernière il y a quelques années sur une conduite d'eau potable dans le parc industriel.
- Un coût moindre de 1,4 M\$ pour les dépenses de rémunération en 2022, majoritairement pour des postes non comblés.

### CONCLUSION

L'année financière 2022 s'est terminée avec un surplus de fonctionnement de près de 26,9 M\$ (25,9 M\$ à des fins fiscales). Ce surplus, comme ceux des années antérieures, sera appliqué au paiement comptant des projets d'investissement et au remboursement accéléré de la dette.

La dette nette se chiffre à près de 48,1 M\$ au 31 décembre 2022. Le surplus total non affecté est quant à lui de 88,4 M\$ à cette même date.

## TAXES MUNICIPALES 2023

**4<sup>E</sup> ÉCHÉANCE : 1<sup>ER</sup> JUIN**

**5<sup>E</sup> ÉCHÉANCE : 3 JUILLET**

### JUIN ET JUILLET RIMENT AVEC DÉMÉNAGEMENT

Voici des informations utiles concernant les taxes municipales lors d'un déménagement :

#### VENDEUR

Si vous êtes inscrit au paiement par prélèvement préautorisé (PPA), n'oubliez pas de compléter le formulaire d'annulation d'inscription disponible sur notre site internet pour éviter de continuer à payer les versements dus : <https://vsad.ca/budget-finances>.

#### NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Un certain délai existe entre la transaction d'achat d'une maison et la mise à jour du rôle. Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes.

Il est de votre responsabilité de vous assurer que les montants soient payés aux échéances. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété sur le site internet de la ville.

### CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

1<sup>er</sup> juin, 3 juillet, 1<sup>er</sup> août, 1<sup>er</sup> septembre, 2 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023, 4 janvier 2024 et 1<sup>er</sup> février 2024.

#### ARRÉRAGES 2022

S'il vous reste un solde à payer pour vos taxes 2022, il serait important de l'acquitter le plus rapidement possible afin d'éviter d'être visé par le processus public de vente pour défaut de paiement de taxes qui débutera bientôt. Surveillez les états de comptes qui vous ont été postés.

Pour communiquer avec le Service de la trésorerie : 418 878-2955 ou [tresorerie@vsad.ca](mailto:tresorerie@vsad.ca)

## POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE DE L'EAU POTABLE PRÉSENCE DE LA BRIGADE ENVIRONNEMENTALE

L'Agglomération de Québec a mis en place une brigade environnementale qui sera présente sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures du début mai à la fin septembre.

La brigade environnementale vise à sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables afin de faire une utilisation durable de la ressource eau. Elle veille également à surveiller les usages abusifs de l'eau et voit au respect du Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable (R.A.V.Q. 1401).

Pour effectuer un signalement relatif à l'utilisation de l'eau potable, veuillez contacter la Ville de Québec, en ligne ou par téléphone au 418 641-6311

**L'eau potable est précieuse: ne la gaspillons pas !**



### Périodes d'arrosage permises

Les périodes d'arrosage autorisées varient en fonction de l'adresse des propriétés et des systèmes d'arrosage utilisés. En tout temps, évitez de gaspiller l'eau.

ARRONDISSEMENT OU MUNICIPALITÉ	NUMÉRO CIVIQUE	PELOUSE Manuel ou mécanique	PELOUSE Automatique	AUTRES VÉGÉTAUX Mécanique	AUTRES VÉGÉTAUX Automatique
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge La Haute-Saint-Charles Charlesbourg L'Ancienne-Lorette	Pair	Lundi entre 20 h et 22 h	Lundi entre 3 h et 5 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 20 h et 22 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 3 h et 5 h
	Impair	Mardi entre 20 h et 22 h	Mardi entre 3 h et 5 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 20 h et 22 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 3 h et 5 h
Beauport La Cité-Limoilou Les Rivières Saint-Augustin-de-Desmaures	Pair	Mercredi entre 20 h et 22 h	Mercredi entre 3 h et 5 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 20 h et 22 h	Lundi, mercredi et vendredi entre 3 h et 5 h
	Impair	Jeudi entre 20 h et 22 h	Jeudi entre 3 h et 5 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 20 h et 22 h	Mardi, jeudi et dimanche entre 3 h et 5 h

[ville.quebec.qc.ca/infoeau](http://ville.quebec.qc.ca/infoeau)

#### ARROSAGE MANUEL



Arrosage réalisé à l'aide d'un arrosoir à main ou d'un pistolet d'arrosage à contrôle manuel, c'est-à-dire un boyau d'arrosage dont le pistolet est équipé d'un mécanisme de fermeture à relâchement manuel qui doit être tenu à la main pendant la période d'utilisation.

#### ARROSAGE MÉCANIQUE



Système d'arrosage dont les conduites sont installées au sol sans être enfouies et qui ne requiert pas d'être tenu à la main pendant son utilisation, tel un oscillateur. Un système d'arrosage mécanique doit être muni d'une **minuterie** maintenue en tout temps en bon état de fonctionnement.

#### ARROSAGE AUTOMATIQUE



Système d'arrosage dont les conduites sont installées au sol.

## DISTRIBUTION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

**Comment arroser ses plates-bandes ou laver son auto sans gaspiller d'eau potable ?** En utilisant un baril récupérateur d'eau de pluie ! Afin d'inciter les citoyens à mettre en action cette bonne pratique environnementale, une soixantaine de barils seront offerts aux citoyens de la VSAD à moindre coût par l'entremise de l'Organisme des bassins versants de la Capitale.



**Quand ?** Distribution des barils le dimanche 9 juillet 2023 entre 10h et 15h

**Où ?** Parc du Millénaire, 160, rue Jean-Juneau (à côté de la Bibliothèque Alain-Grandbois)

**Comment participer ?** Inscription obligatoire à compter du 22 juin via l'adresse : [https://jemimpliquelocalement.org/baril\\_saint\\_augustin/](https://jemimpliquelocalement.org/baril_saint_augustin/)



### AVIS PUBLICS



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis publics suivants ont été diffusés sur le site Internet de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

- 3 mai :**
  - Avis public annonçant le dépôt du rapport financier 2022
- 5 mai :**
  - Appel d'offre APO-2023-015 - Contrat de construction pour la réfection de trottoirs et de bordures pour les années 2023 et 2024
  - Appel d'offres APO-2023-022 - Conception d'une étude de circulation routière dans le secteur est (Bocages)

- Appel d'offres APO-2023-037 - Contrat d'approvisionnement pour la fourniture et l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide
  - Appel d'offres APO-2023-038 - Contrôle qualitatif des matériaux et de l'environnement pour divers travaux pour les années 2023, 2024 et 2025
- 1<sup>er</sup> mai :**
    - Demande de dérogation mineure pour le 231, rue Joseph-Dugal
  - 28 avril :**
    - Demandes de dérogations mineures pour : 1 et 3 rue du Boisé, 227 4<sup>e</sup> rang est, 4718 rue Saint-Félix, 2090 rue Gale et pour le 434 chemin de la Plage Saint-Laurent



## LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



### CET ÉTÉ, OPTEZ POUR LA COURTOISIE !

#### PARTAGEZ LA ROUTE

Parfois, vous êtes piéton, alors qu'à d'autres moments, vous êtes cycliste ou automobiliste. Dans toutes ces situations, restez vigilant et courtois sur la route et adoptez des comportements prudents. Bien qu'on demande régulièrement aux conducteurs de faire attention aux usagers plus vulnérables, chacun a la responsabilité d'agir pour sa propre sécurité. La sécurité routière est une responsabilité partagée !

#### SOYEZ COURTOIS SUR LES PISTES CYCLABLES

Les nombreuses pistes cyclables sont des lieux incontournables autant pour les familles, les sportifs aguerris que pour les apprentis pédaleurs.

- En tout temps, signalez vos intentions, circulez en file et au besoin, immobilisez-vous sur le côté de la piste cyclable pour laisser la voie libre aux autres usagers.
- Réduisez votre vitesse lorsque l'achalandage est important.

#### SAVOUREZ L'ÉTÉ, EN TOUT RESPECT DU VOISINAGE

Que ce soit dans les parcs ou dans votre cour, plusieurs petits gestes peuvent faire toute la différence :

- Les goûts musicaux, ça se discute ! Veillez à ce que votre musique n'incommode pas les gens autour de vous.
- Tenez vos animaux en laisse et ramassez leurs besoins.

#### PRENEZ SOIN DE NOS VOISINS

Vos voisins peuvent présenter une certaine vulnérabilité. Par exemple, ce sont des personnes âgées, seules ou vivant avec un handicap ? Pourquoi ne pas leur laisser vos coordonnées afin qu'ils puissent vous joindre en cas de besoin ?

Pendant les vacances, offrez à vos voisins de garder leur maison à l'œil pour qu'ils partent l'esprit tranquille. La courtoisie, c'est aussi être bienveillants les uns envers les autres.

#### AUX ABORDS DES PLANS D'EAU : LA SÉCURITÉ D'ABORD !

La baignade en milieu naturel présente davantage de risques, c'est pourquoi il faut se renseigner sur l'endroit pour savoir si la baignade est permise ou non.

Pour la baignade dans un lac, une rivière ou le fleuve, choisissez des endroits surveillés et informez vos proches de l'endroit où vous allez si vous n'êtes pas accompagné. Il est également fortement recommandé de porter une veste de flottaison individuelle (VFI) lors de la baignade en milieu naturel. La vigilance et la prudence doivent être de mise afin d'éviter de malheureux incidents.



## NOUVEAU ! SUBVENTION À LA PLANTATION D'ARBRES

Avez-vous entendu parler du nouveau programme de subvention de la VSAD qui vise à promouvoir et à favoriser la plantation d'arbres par les citoyens sur les terrains privés ou institutionnels ? Une aide financière pouvant aller jusqu'à 300 \$ par année civile peut vous être accordée afin de verdir votre terrain. Visitez le [vsad.ca](http://vsad.ca) sans tarder !

Par ce programme, la VSAD souhaite embellir la Ville en favorisant et en facilitant la plantation d'arbres sur son territoire. À cet égard, en plus du programme de subvention dédié à la plantation sur les terrains privés et institutionnels, la Ville a augmenté en 2023 à 500 000\$ son budget consacré à la plantation d'arbres sur les terrains publics et les emprises de certaines rues. Un contrat de services techniques pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire public de la VSAD a été accordé lors de la séance du conseil municipal du 16 mai dernier.



## PISCINES RÉSIDENTIELLES – LA SÉCURITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS

Nous vous rappelons que le Gouvernement du Québec a adopté en 2021 d'importantes modifications au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, dont les municipalités ont la responsabilité d'application.

Les propriétaires de piscine ont désormais jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer au règlement provincial.

### INSPECTIONS

La Ville effectuera progressivement des rappels aux propriétaires pour les inviter à se conformer aux nouvelles normes avant l'arrivée de l'échéance. De plus, si vous avez obtenu un permis pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine, des visites d'inspection seront effectuées afin de s'assurer de la conformité et de la sécurité de celle-ci.

D'ici la visite des inspecteurs, nous vous invitons à vérifier si votre installation actuelle répond aux normes en consultant le site du gouvernement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles et en y complétant l'auto-évaluation qui y est offerte pour apporter les correctifs au besoin.

### PERMIS OBLIGATOIRE

Nous vous rappelons que vous devez obtenir un permis pour l'installation d'une piscine ou pour l'ajout ou la modification des éléments relatifs à sa sécurité (clôture, plateforme, etc.)



## PANIERS DE BASKETBALL

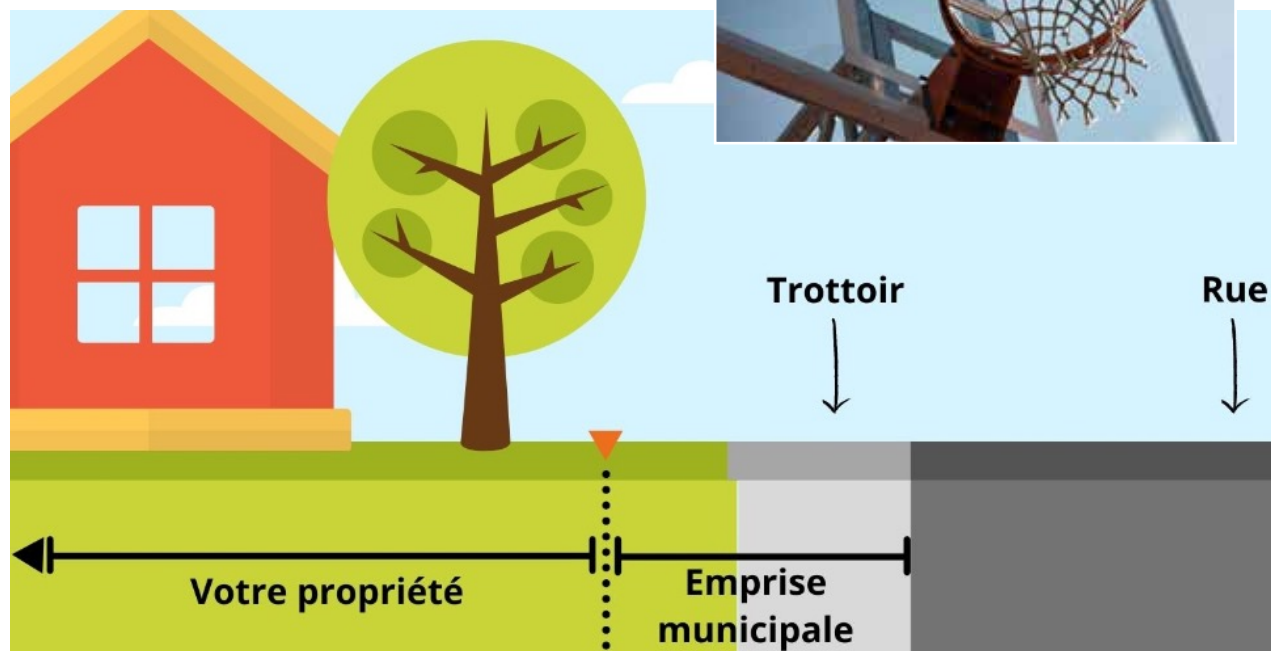
Nous vous rappelons qu'il n'est pas permis de laisser dans la rue ou dans l'emprise de la rue les équipements de basketball. Planter un poteau dans l'emprise pour le laisser en place est également interdit.

Situés au mauvais endroit, ces équipements compromettent la sécurité routière et les services municipaux, tels que le ramassage des matières résiduelles ou le nettoyage de rue.

Qu'entendons-nous par l'emprise de la rue ? Il s'agit de l'espace, généralement gazonné, situé entre votre ligne de propriété et le pavage de rue. On peut également y retrouver un trottoir, la chaîne de rue ou un fossé.

Selon l'article 17 du Règlement 2014-429 paix et bon ordre, il est permis de jouer dans la rue à condition de ne pas troubler la paix et la tranquillité publique.

La voie publique doit être libérée de tout équipement de jeu lorsqu'il n'y a plus de joueurs à proximité. Assurez-vous de laisser la rue libre.



## FEUX DE FOYERS EXTÉRIEURS

En période estivale, quoi de mieux qu'une soirée autour du feu pour relaxer ! Toutefois, quelques consignes doivent être respectées pour s'assurer de profiter de son foyer extérieur en toute sécurité.

- Le feu doit être contenu dans un foyer extérieur muni d'un pare-étincelles couvrant toutes les parties libres de l'appareil. Le pare-étincelles doit être positionné de manière à empêcher les tisons et les autres matières combustibles de s'échapper de toutes ses faces. Il doit être sur le foyer en tout temps lorsqu'il est utilisé, et ce, tant que le brasier n'est pas totalement éteint.
- Le feu doit être sous la surveillance constante d'une personne majeure qui doit s'assurer, avant son départ, que le feu est complètement éteint. Il est important d'avoir à proximité les équipements nécessaires pour prévenir tout risque d'incendie (pelle, râteau, seau d'eau, boyau d'arrosage, extincteur).

- Le foyer extérieur doit être situé à plus de trois mètres de tout bâtiment et à plus de deux mètres des lignes de propriété.
- Le seul combustible autorisé est du bois de chauffage sec.

Rappelez-vous qu'aucun feu ne doit être allumé lors d'épisode de smog, de vents violents et lors d'indice d'inflammabilité extrême déclaré.



## PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ÉQUIMOBILITE

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, l'accès des personnes à faible revenu au transport en commun est facilité par l'ajout d'une nouvelle aide financière, soit le programme ÉquiMobilité.

ÉquiMobilité est une nouvelle mesure de tarification sociale du transport en commun, c'est-à-dire que les personnes à faible revenu et les usagers du Service de transport adapté de la Capitale pourront ainsi bénéficier d'un rabais de 33 % sur le tarif général des laissez-passer mensuels et sur les billets pour un passage.

Ce nouveau programme d'aide financière est accessible auprès des Augustinois. Les citoyens peuvent vérifier leur admissibilité auprès de la Ville de Québec. Celle-ci est établie sur la base du revenu annuel net.

Les bénéfices de cette nouvelle tarification sociale sont nombreux, sachant que les frais de transport représentent la deuxième dépense en importance après le logement. Par exemple, il permettra aux citoyens éligibles de :

- Joindre le travail, l'école ou accéder à un plus large bassin d'emplois ou d'établissements scolaires ;
- Trouver des offres alimentaires plus diversifiées et à meilleur coût.
- Faciliter l'accès aux services divers soit : santé, activités sociales, sportives, culturelles, etc.

Consultez le <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/deplacements/programme-equimobilite.aspx> pour plus d'information.



## TA CARRIÈRE SE TROUVE **ici**



EMPLOIS PERMANENTS



EMPLOIS TEMPORAIRES

## Découvre les possibilités qui te sont offertes

### Permanents

- ✓ Mécanicien
- ✓ Journalier

### Temporaires

- ✓ Opérateur journalier
- ✓ Journalier auxiliaire
- ✓ Surveillant de plateaux d'activités
- ✓ Brigadier scolaire

### Étudiants

- ✓ Journalier
- ✓ Sécurité et prévention dans les parcs
- ✓ Bureautique

[vsad.ca/carriere](https://vsad.ca/carriere)



L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.



# COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



## JUIN

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

## JUILLET

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

**Veillez prendre note que vous pouvez poser vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : [matieres.residuelles@vsad.ca](mailto:matieres.residuelles@vsad.ca).**

### Ordures

Les ordures seront collectées toutes les semaines.

### Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines à l'année.

### Encombrants

Les prochaines collectes des encombrants auront lieu les mercredis **7 juin et 5 juillet** 2023.

**NOUVEAU : La collecte des encombrants sera désormais effectuée le mercredi et non le mardi comme les années passées. La date limite pour vous inscrire demeure le lundi précédent la collecte (5 juin et 3 juillet), à midi.**

Le camion circule dans les rues à compter de 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin la veille. Un maximum de 1 m<sup>3</sup> de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m<sup>3</sup>.

**ATTENTION :** Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

### Inscription en ligne :

<https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

**Inscription par téléphone :** 418 878-4662, poste 5406.

### Résidus verts

La prochaine collecte des résidus verts se tiendra à l'automne. Les branches peuvent être disposées avec les ordures toute l'année en fagots attachés de 1,2 m de long maximum.

### Écocentre

**Attention, il y a des changements à l'horaire d'été de l'écocentre :**

Lundi, mardi et mercredi : 9 h à 17 h  
Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h  
Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

\* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

## L'ÉCOCENTRE MOBILE VIENT VERS VOUS

Ce site d'appoint ponctuel sera disponible dans notre ville le samedi 17 juin, de 10 h à 16 h et il sera situé dans la zone de débarcadère des étudiants à l'école des Pionniers (pavillon Laure-Gaudreault) sur la rue Jean-Juneau.

L'écocentre mobile est offert gratuitement aux Augustinois. Il permet aux citoyens de se départir, entre autres, des résidus domestiques dangereux comme les batteries, ampoules fluocompactes et de petits appareils électroniques et électriques qui ne vont ni aux ordures ni au recyclage.



Par contre, les matières volumineuses telles que les encombrants (matelas, divan, réfrigérateur, etc.) ne seront pas acceptées lors de cette collecte mobile. Vous serez invité à les déposer à l'écocentre de la rue de l'Hétrière ou à vous inscrire à la prochaine collecte des encombrants.

**SERVICE GRATUIT**

# L'Écocentre mobile vient vers vous.

**L'Écocentre mobile visitera  
Saint-Augustin-de-Desmaures**

**Le samedi 17 juin, de 10 h à 16 h**

**Dans la zone de débarcadère des étudiants  
École des Pionniers, pavillon Laure-Gaudreault  
rue Jean-Juneau**

## LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES À NOS PORTES !

Depuis les dernières semaines, la distribution du matériel pour effectuer la collecte des résidus alimentaires est lancée et vous le recevrez à votre porte, qu'il s'agisse d'une maison unifamiliale ou d'une habitation dans un immeuble multilogement. Ainsi, vous recevrez un contenant d'une capacité de 10 litres, une provision de 6 mois de sacs mauves d'une capacité de 13 litres ainsi qu'un guide de collecte qui renferme plusieurs informations importantes pour vous aider à bien démarrer votre collecte.

Une fois votre matériel reçu, vous pouvez commencer à jeter vos résidus alimentaires dans les petits sacs mauves prévus à cet effet. Une fois pleins, les sacs devront être noués et jetés dans le bac à ordures. Par la suite, ils seront ramassés par le camion à ordures qui les amènera au Centre de récupération de la matière organique, où ils devront être séparés par un tri optique qui reconnaîtra la couleur mauve. Ces sacs seront ouverts mécaniquement et transformés en pulpe liquide, puis ces pulpes seront dirigées vers le Centre de biométhanisation de la matière organique (CBMO) par conduite interne.

La pulpe rendue au CBMO est chauffée et brassée, des bactéries entrent en action pour la transformer en digestat, un fertilisant agricole. Ce digestat sera alors déshydraté pour faciliter le transport vers les agriculteurs.

La biométhanisation produit également du méthane qui est récupéré et épuré afin d'en faire du gaz naturel renouvelable (GNR). Le GNR est ensuite envoyé dans le réseau d'Énergir.



**Pour connaître ce qui peut aller dans ces sacs, une seule question est nécessaire : Est-ce que ça se mange ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange ? Donc tous les résidus alimentaires incluant la viande, les os, les coquilles d'œufs, de mollusques et les carapaces de homard sont acceptés.**

Source : <https://www.ville.quebec.qc.ca/sacmauve/>

## DANS UN MONDE PLUS INCLUSIF, JE PEUX ME RÉALISER

La Semaine québécoise des personnes handicapées est soulignée du 1<sup>er</sup> au 7 juin. La porte-parole de la Semaine, Rosalie Taillefer-Simard, et l'ambassadeur, Luca Patuelli, vous invitent à souligner cette édition sous le thème « Contribuer à 100 % ».

Saviez-vous que plus d'un million de personnes ont une incapacité significative et persistante qui les rend susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités ? En effet, la société n'est pas toujours adaptée à leurs besoins. C'est pourquoi la Semaine met en lumière les défis encore présents. Elle met en relief les actions à poser pour rendre notre monde plus inclusif. Parce qu'encore aujourd'hui, il faut continuer d'agir pour améliorer la participation sociale des personnes handicapées.

Toutes les actions posées comptent plus que vous ne l'imaginez, qu'elles soient individuelles ou collectives. Reconnaissez l'étendue des capacités des personnes handicapées pour qu'elles puissent exercer un plein pouvoir sur leur vie. Saisissez toutes les occasions qui se présentent à vous pour réduire les obstacles qu'elles rencontrent.

Votre bienveillance et vos actions peuvent aider une personne à s'impliquer dans la société, à être autonome, à prendre sa place et à se sentir bien.

### CONCRÈTEMENT À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

La Ville reconnaît le rôle important qu'elle a à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens vivant avec des incapacités. C'est la raison pour laquelle le plan d'actions à l'égard des personnes handicapées est réalisé et mis à jour annuellement. Vous pouvez consulter le plan sur notre site Internet au [vsad.ca/familles](https://vsad.ca/familles).

Remarquez dans nos installations les différents outils pour participer pleinement aux activités, comme les fauteuils roulants en piscine, un soutien pour patiner dédié aux adultes et une balançoire adaptée au parc Place Portneuf.

**Dans un monde plus inclusif, les personnes handicapées peuvent se réaliser. Aidons-les à contribuer à 100 % de leurs capacités !**



**Dans un monde plus inclusif, je peux me réaliser.**

Du 1<sup>er</sup> au 7 juin  
Semaine québécoise des personnes handicapées

Votre gouvernement

Hydro Québec

Québec



## PROGRAMMATION PRINTEMPS 2023

### CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

Samedi 17 juin, de 9 h à 12 h : Rencontre Lire et Découverte

### COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

Mardi 6 juin, entre 10 h et 12 h : Groupe de randonnée (Promenade Jacques-Cartier)

### PARC RIVERAIN

Samedi 10 juin, entre 9 h et 12 h : Pêche en herbe et vulgarisation scientifique avec la maison Léon-Provancher

### BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

- Mardi 6 juin, entre 10 h et midi : Tricot-Thé (sans inscription)
- Mercredi 7 juin, à 11 h : Viactive extérieure (parc du millénaire)
- Mardi 13 juin, à 10 h : heure du conte avec Martine Hébert
- Mercredi 14 juin, entre 14 h et 15 h30 : Club Latulu

## L'ACTIVITÉ PORTES OUVERTES DANS LES CASERNES EST DE RETOUR !

Venez rencontrer les pompiers ainsi que leurs partenaires et découvrir les unités spécialisées du Service de protection contre l'incendie de Québec.

C'est un rendez-vous, le samedi 10 juin, de 8 h 30 à midi, dans les 16 casernes réparties sur le territoire de l'agglomération de Québec.



## JOINS-TOI AUX AMBASSADEURS DU V-SqAD CET ÉTÉ !

En 2023, les efforts se poursuivent pour assurer la sécurité et la promotion des bonnes pratiques dans les aires de planche à roulettes de Saint-Augustin-de-Desmaures grâce à l'équipe d'ambassadeurs de la V-SqAD. Cette équipe a pour objectif de maintenir des équipements sportifs sécuritaires, de promouvoir le port des équipements de protection, le respect de l'étiquette et de contrer les méfaits.

Les ambassadeurs ont un rôle important à jouer dans cette mission, en agissant en leader auprès des utilisateurs, en prodiguant des conseils, en démontrant les bonnes pratiques, en agissant comme médiateurs en cas de conflit et en faisant des recommandations pour améliorer les installations.

Tu veux devenir ambassadeur de la V-SqAD ?  
Tu aimes la planche à roulettes ou la trottinette ?  
Tu respectes le code de vie ?

Rejoins l'équipe ! Être un ambassadeur présente plusieurs avantages, notamment la possibilité de porter les couleurs de la V-SqAD, d'être reconnu par ses pairs comme étant un leader de la communauté et de participer à divers activités de la Ville. Pour postuler, visite le <https://vsad.ca/loisirs> dans la section Aires de planche à roulettes et « pumtrack », et remplis le formulaire!

### PLUSIEURS DÉMO ET COMPÉTITIONS SONT PRÉVUS POUR L'ÉTÉ 2023

- Zone skate au parc du Millénaire le 24 juin
- La Tournée Skate for fun au CSR Les Bocages le 4 juillet
- La Tournée Versus (trottinette) au parc du Millénaire le 15 août



**K É N O**  
CAMP DE JOUR

Le camp des quand...  
ta présence fait toute la différence!



Postule dès maintenant au [campkeno.com](https://campkeno.com)

# Une Vie culturelle et de loisir **S** Active et **D**ynamique

## La page des Augustinois actifs

### Programmation des activités aquatiques—Été 2023

Dates de la session : Du lundi 26 juin au dimanche 27 août  
 Inscription résidents : Du lundi 5 juin au dimanche 11 juin  
 Inscription pour tous : Du lundi 12 juin au dimanche 18 juin

La programmation est disponible au [VSAD.ca/programmation](http://VSAD.ca/programmation) et dans tous nos établissements.



**À NE PAS MANQUER !**

■	Bibliothèque Alain-Grandbois
■	Centre communautaire multi. secteur est
■	Complexe sportif multifonctionnel
■	Maison Omer-Juneau
■	Parc Riverain
■	Parc du Millénaire

### EN JUIN

Consultez le [vsad.ca/programmation](http://vsad.ca/programmation) pour connaître les détails et vous inscrire.

6	Tricot-Thé (sans inscription)
6	Groupe de randonnée – Promenade Jacques-Cartier
7	Viactive extérieure
9	Pêche en herbe et vulgarisation scientifique avec la maison Léon-Provancher
9	Soirée intergénérationnelle autour du feu avec le chansonnier Benoit Plamondon en collaboration avec la maison des Jeunes de St-Augustin
13	Plantation du jardin
13	Heure du conte avec Martine Hébert
14	Club Latulu
17	Rencontre Lire et Découvrir

**MARCHE ET RANDONNÉE**  
 VSAD.ca/parcs  
 PARC RIVERAIN SENTIERS PÉDESTRES RIVE DU LAC SAINT-AUGUSTIN  
 PARC BOISÉ SAINT-FÉLIX SENTIER PÉDESTRE FALAISE BORDANT LE FLEUVE SAINT-LAURENT  
 PARC DES HAUTS-FONDS SENTIER PÉDESTRE SITE NATUREL SITUÉ AUX ABORDS DU FLEUVE

CIRCUITS BALISÉS DE MARCHE ET DE COURSE À PIED DANS CHACUN DES DEUX PÔLES RÉSIDENTIELS (SECTEUR CENTRE ET SECTEUR LES BOCAGES)

PARCOURS DES LIONS PARCOURS ACTIFS

**RESEAU CYCLABLE**  
 CONSULTEZ LA CARTE DU RÉSEAU ICI

**PICKLEBALL**  
 PARC PLACE-PORTNEUF RUE DU TRÉFLE • 2 TERRAINS (ACCÈS LIBRE SANS RÉSERVATION)  
 CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST RUE DU TRÉFLE • 2 TERRAINS (OUVERTURE ET MODE DE RÉSERVATION À CONFIRMER)

**TENNIS**  
 CENTRE DELPHIS-MAROIS 300, RUE DE L'ENTRAIN • 4 TERRAINS  
 CENTRE SOCIO-RÉCRÉATIF LES BOCAGES 4850, RUE DU SOURCIN • 4 TERRAINS

RÉSERVATION [tennisenligne.ca/vsad](http://tennisenligne.ca/vsad)

**VOLLEYBALL** PARC PLACE-PORTNEUF RUE DU TRÉFLE • 1 TERRAIN

### Crock-Livres

La bibliothèque Alain-Grandbois t'invite à participer au club de lecture Crock-livres du 25 juin au 13 août. Sous le thème des dinosaures fais partie de l'aventure et inscris-toi comme «super paléontologue» durant la période d'inscription qui débute le 6 juin. C'est gratuit et les places sont limitées. Tu dois être abonné à la bibliothèque et faire partie de la clientèle admissible (3 ans à 1er secondaire).

Les inscriptions se font par courriel à : [crock.livres@vsad.ca](mailto:crock.livres@vsad.ca) en donnant les informations suivantes :

- Nom
- Âge et degré scolaire complété en juin 2023
- Numéro d'abonné à la bibliothèque
- Téléphone et adresse courriel de ton parent

Club de lecture



Crock-Livres 2023

Visite le [VSAD.ca/crocklivres](http://VSAD.ca/crocklivres) pour connaître l'horaire du club afin de venir rencontrer l'animatrice qui pourra te conseiller dans tes lectures et t'aider à compléter ton passeport.

Il y aura des prix de participation à toutes les semaines pour les «supers paléontologues» qui seront venus à la bibliothèque. Des animations et plein de surprises seront également au programme, reste à l'affût! Ervil te promet du plaisir tout l'été, viens t'amuser avec lui!

**Desjardins**  
 Caisse de Cap-Rouge-Saint-Augustin

**SUIVEZ-NOUS**  
*sur les réseaux sociaux*





LA FÊTE NATIONALE  
DU QUÉBEC



ENTREZ  
DANS LA DANSE  
SAMEDI 24 juin 2023

**CENTRE SOCIO-RÉCRÉATIF  
LES BOCAGES**

10 h à 15 h

JEUX GONFLABLES • JEUX DE LA REVANCHE • ATELIER CRÉATIF  
MAQUILLAGE • CANON À MOUSSE • MASCOTTES & PERSONNAGES  
BONNE BOUFFE

**Maude Carrier**  
Chansons québécoises

**Bill Bestiole**  
Spectacle pour la famille

**Double Faute**  
Spectacle de cirque



**AIRE DE PLANCHE À ROULETTES  
DU PARC DU MILLÉNAIRE**

16 h à 17 h 30

CONCOURS (à partir de 13 h 30) • DÉMONSTRATION (16 h) • ATELIER CRÉATIF & PARTICIPATIF  
MUSIQUE QUÉBÉCOISE AVEC DJ • INITIATION À LA SLACKLINE (jusqu'à 20 h)

16 h à 21 h

**PARC DU MILLÉNAIRE**



JEUX GONFLABLES • ATELIER CRÉATIF • ANIMATION  
ROULOTTE DÉFI ÉVASION MOBILE • BONNE BOUFFE  
**François Duchesne** Chansons québécoises

19 h

DISCOURS PATRIOTIQUE

Spectacle de : **RÉMI CHASSÉ**

en première partie : MEG ANN MONTPLAISIR-BERGER  
GAGNANTE DU PRIX DE LA VILLE DE SECONDAIRE EN SPECTACLE

Programmation complète au

**VSAD.ca/fetenationale**



Financé par le gouvernement du Canada  
Funded by the Government of Canada



En partenariat avec:  
Québec

Desjardins  
Caisse de Cap-Rouge-Saint-Augustin

Présentateur officiel  
Hydro Québec

# CALENDRIER estival 2023



## EN JUIN

Dès 10 h  
Centre socio-récréatif  
Les Bocages

Dès 16 h  
Parc du Millénaire

LA FÊTE NATIONALE  
DU QUÉBEC



24  
SAM

## EN JUILLET

18 h  
Soirée planche à roulettes  
Démonstration et compétition  
Centre socio-récréatif Les Bocages

4  
MAR



19 h  
Lipstick Rodéo  
Parc du Millénaire

6  
JEU

10 h  
Groupe de randonnée  
Cap-Tourmente  
Départ en autobus du Complexe sportif multifonctionnel

11  
MAR

18 h 30  
Soirée créative  
Parc des Artisans

11  
MAR

19 h  
Rumba Caliente par  
Guillermo Saldana  
Terrain Pierre-Georges-Roy

13  
JEU

20 h 15  
Soirée nature  
Les chauves-souris du parc  
des Hauts-Fonds  
Parc des Hauts-Fonds

18  
MAR



19 h  
Autour du piano  
avec Jean-Benoît Lemire  
et Stéphanie Boutet  
Parc du Grand-Hunier

20  
JEU

18 h 30  
Soirée culinaire  
Parc Place-Portneuf

25  
MAR

19 h  
Bestov en spectacle  
et en formule karaoké  
Parc du Millénaire

27  
JEU

## EN AOÛT

18 h 30  
Soirée zen  
Parc des Bosquets

1  
MAR

19 h  
Il nous parle de bonheur  
par Les Colocs - Ensemble  
en trio acoustique  
Terrain Pierre-Georges-Roy

3  
JEU

10 h  
Groupe de randonnée  
Station touristique Duchesnay  
Départ en autobus du Complexe sportif multifonctionnel

8  
MAR

18 h 30  
Soirée sportive  
Parc Le Bivouac

8  
MAR



**PROGRAMME DOUBLE**  
Dès 19 h  
Arthur L'aventurier au bout du monde en Australie  
Une **SOIRÉE CINÉMA** débutera au coucher du soleil,  
au plus tard à 20 h 30  
Parc du Millénaire

10  
JEU

17 h  
Soirée trottinette  
Démonstration et compétition  
Parc du Millénaire

15  
MAR

18 h 30  
Génération Crooners  
avec Steeve Matthews  
Centre communautaire  
multifonctionnel secteur est

17  
JEU

L'AVANT-NUIT  
PARCOURS FESTIF ET ARTISTIQUE

Dès 18 h  
Parc Riverain

24  
JEU



Les Augustinois actifs

@VSADSLCVC



SUIVEZ-NOUS  
sur les  
réseaux sociaux



AUGUSTINOISACTIFS

@AUGUSTINOISACTIFS